

Travaux d'Aménagements Paysagers

A Formation en apprentissage de 800 heures réparties sur 2 ans

FC Nous contacter

CONTENU DE LA FORMATION

UC G1 : mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UC G2 : mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique **UC G3 :** mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

UC 01: mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers

UC 02 : mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

UC S1: réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager

UC S2: réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager

UC S3: utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

UCARE: Méthodes alternatives **UCARE**: Multiplication des végétaux

OBJECTIFS

Obtenir une qualification professionnelle pour exécuter les travaux d'entretien et d'aménagement des jardins et espaces verts :

- intervenir dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés,
- réaliser des travaux d'aménagements (massifs, haies...)
- préparer, entretenir, planter (pelouses, allées, massifs, haies...)
- utiliser du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent en tant que Jardinier/Jardinière paysagiste - Agent/ Agente d'entretien des parcs et jardins dans les entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public.

PRÉREQUIS

Âge : de 15 à 29 ans révolus. Pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

Avoir suivi un cycle complet en classe de 3e ou titulaire d'un CAP(a) ou BEP(a) Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

DATES DE LA FORMATION

Le début de la formation est fixé en septembre chaque année. Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 1 semaine en UFA et 3 semaines en entreprise, de septembre à juin.

PUBLIC

- Apprentis
- Accueil de personnes en situation de handicap; nous contacter. Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir un maître d'apprentissage

Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et tests de positionnement.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonateur de pôle 03 44 05 98 19 CFPPA de l'Oise - Site de Beauvais 40 rue Villebois-Mareuil, 60 000 BEAUVAIS

www.lyceeagricoledeloise.fr

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

Le salarié titulaire de l'emploi entretient les espaces paysagers. Il prépare et réalise des chantiers de création d'espaces paysagers. Il installe et fait la maintenance d'un réseau d'arrosage automatique. Il utilise et fait l'entretien courant des matériels et équipements.

LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Exercice du métier essentiellement en extérieur en relation avec les clients et du public. Déplacements. Bonne condition physique requise.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée en face à face

Pédagogie de l'alternance et active

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 10 Unités Capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC. Le BPA est constitué de 10 blocs de

des épreuves principalement orales.

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux de mise en place des
- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
- Réaliser des opérations de maintenance
- Réaliser des travaux d'entretien d'espaces



POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- CS Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés
- BP AP Aménagements Paysagers
- Bac Pro Aménagements paysagers

ACCÈS PAR TRANSPORT

Bus, Train Transports scolaires Possibilité de stationnement public

Restauration possible sur place

TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel

RÉMUNÉRATION (A)



L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.











